



Que signifie l'innovation pour un réseau d'avocats ?

L'innovation d'un réseau nous est aujourd'hui imposée par la loi et l'Europe. La concurrence nous oblige à innover. Nous avons mis en place une politique qui fait que le réseau va passer d'un réseau de postulation, tradition de Gesica depuis 30 ans, à un réseau de spécialistes. Mais il faut faire attention car si dans les métropoles, il est important d'être spécialiste, en province la problématique est inversée. C'est donc un point complexe.

L'innovation passe aussi par la mise en place de nouveaux outils et le développement de partenariats - comme Dalloz, AG2R, Interfimo ou encore SECIB - nous y aide. Pour innover, il faut aussi connaître les besoins et partager les idées. J'ai donc fait un tour de France auprès des délégués régionaux et des cabinets des régions afin de dégager les grandes tendances actuelles, et j'ai été très étonné de constater qu'il suffit d'insuffler les actions pour qu'elles se déclenchent. Le potentiel est énorme, même si chaque région a des besoins propres. L'innovation, c'est donc aussi une nouvelle façon de sensibiliser et d'animer l'activité du réseau et pour cela, je pense que notre bilan est positif. Quelle est la force du réseau Gesica ? La force de Gesica est d'être le 1er réseau d'avocats des PME. La clientèle des membres du réseau est essentiellement constituée de PME, ce qui nous permet aujourd'hui, avec nos 2200 avocats, nos 220 cabinets et nos 45000 clients, d'être un acteur incontournable. Notre action se focalise sur les PME pour leur proposer une offre et des produits qui correspondent à leurs besoins. Nos innovations doivent s'appuyer sur le capital juridique des avocats, c'est-à-dire sur leurs connaissances. Ce capital, il faut le défendre et le coordonner pour que tout le réseau en bénéficie, et au final pour nos clients PME, grâce à des process, de diagnostic, ou d'audit dans tous les domaines du droit : social, commercial, NTIC, PI, environnement, santé... Gesica se doit d'être toujours en avance, d'anticiper et comprendre les tendances pour proposer les bonnes réponses aussi bien juridiques que judiciaires, pour nos clients, et donc de se munir des bons outils pour avoir une offre à 360°. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions de mes prédécesseurs puisque depuis l'origine, Gesica travaille beaucoup sur la qualité. La plupart des cabinets du réseau sont d'ailleurs membres ISO 9001, de même que le réseau lui-même. Quel est l'intérêt d'être membre d'un réseau d'avocats tel que Gesica ? Aujourd'hui, un avocat ne peut plus être seul. Les ordres répondent à des besoins plus professionnels qu'économiques, alors que le réseau Gesica est un véritable observatoire qui permet à tous ses membres de connaître les tendances et potentiels de développement. Gesica est un réseau de compétences qui innove, et dispose d'un savoir-faire, tout en restant indépendant. Ces intérêts sont majeurs pour les cabinets adhérents. C'est pourquoi nous avons de nombreuses demandes et recrutons toujours. Mais notre recrutement est raisonné. Il ne suffit pas d'être coopté pour rentrer dans le réseau. Nos membres ont une histoire, une présence dans leur territoire. La qualité, la compétence, la spécialité comptent pour devenir membre du réseau Gesica, une certaine forme de reconnaissance par les justiciables, les magistrats et les confrères. C'est un point très important. Il faut présenter une candidature qui doit être validée par les membres dans leur région avant d'être soumise au bureau. La notoriété, la réputation, la compétence, la confraternité sont autant d'éléments qui font que le réseau va effectuer ses choix. Les cabinets du réseau comptent en général entre 2 et 10 associés, une minorité de plus grande taille. Ces cabinets se sont bien structurés sur place et aujourd'hui sont en train de se restructurer régionalement en raison de la nouvelle carte judiciaire. Initialement, le réseau Gesica était bâti avec un représentant à minima par TGI. Or, avec la réforme portant notamment sur les TGI, nous avons dû procéder à des regroupements. Cette réforme portait aussi sur les CA, sur ce point aussi nous avons dû trouver une réponse. Le réseau apporte à ses clients non seulement une réponse juridique mais aussi judiciaire. Nous avons également un objectif économique de rentabilité, grâce au partage de nos dossiers. La force du réseau, au-delà de fournir une réponse judiciaire, est également d'avoir une force de proximité pour nos clients. Et donc de faire appel à l'avocat local membre du réseau le plus adapté au dossier. Le Congrès annuel de Gesica a eu lieu à Tanger du 16 au 19 octobre 2014. Pourquoi avoir choisi Tanger ? Une année sur deux, le réseau Gesica organise son Congrès en France et l'année suivante dans un pays de culture

francophone. Gesica est le 1er réseau international d'avocats indépendants francophones. Beaucoup d'analystes soulignent qu'à partir de 2050, le français sera la 4ème langue la plus parlée dans le monde. Un des grands avantages de la France et du droit français, c'est la francophonie. On sait que si on parle la même langue et si on applique le même droit, c'est plus facile de faire des affaires ensemble. Cette année, nous avons choisi Tanger parce que c'est une ville qui a une culture francophone forte. De plus, elle symbolise la réunion entre l'Orient, l'Occident et l'Afrique, entre la Méditerranée et l'Atlantique. C'est une ville qui, après avoir somméillé pendant longtemps, connaît un grand développement et deviendra par exemple, à l'aune de 2030,, le deuxième port mondial. Il est intéressant de souligner par notre présence cette mutation en cours. Tanger est une ville qui a une tradition, à l'image de Gesica, mais c'est aussi une ville qui innove, cette alliance entre le passé et le futur correspond parfaitement à notre réseau. Quel a été le thème du Congrès ? En partant de cette idée de mutation, il était normal qu'à Tanger nous nous posions une question fondamentale : quel est le nouveau visage de l'avocat ? Il était important de réfléchir sous plusieurs formes à ce nouveau visage que nous devons présenter à nos clients, à nos confrères, à nos partenaires. Nous avons fait un tour d'horizon des mutations du marché qui nous sont imposées. En 2015, les professions réglementées évolueront certainement. De plus, il y a des nouveaux vecteurs qui vont avoir une influence considérable sur l'économie de nos cabinets puisque la publicité est libéralisée sous certaines réserves. Aujourd'hui, on va devoir industrialiser une approche artisanale et l'avocat devient entrepreneur. Gesica a travaillé cette question par la mise en place de groupes de travail. Autre point de réflexion : l'apport financier avec l'interprofessionnalité. A Paris, on voit quelques fusions entre notaires, experts comptables et avocats qu'il faut suivre pour voir quels changements vont en découler. C'est aussi l'occasion de s'interroger sur la transmission des cabinets car cette question est complexe au moment où la génération Y n'est pas si intéressée par la reprise de clientèles existantes : peur du risque, exigence de sécurité, garanties de l'associé,... Pour nous accompagner dans notre réflexion sur ces mutations en cours et l'avenir de notre métier, nous avons fait appel à un magistrat communicant et sociologue, Christian Gatard, auteur de plusieurs ouvrages dont « Mythologies du futur » et « Nos 20 prochaines années ». Un travail commun a débuté à l'occasion de ce Congrès. Pourquoi le réseau Gesica intervient-il chaque année à la Journée de formation propriété intellectuelle et numérique ? On ne peut pas parler d'innovation, si on n'a pas de thèmes innovants à proposer lors des formations. La journée Propriété intellectuelle et Numérique organisée par Legi Team est l'occasion pour le réseau de les aborder. C'est pourquoi, pour cette 12ème édition qui aura lieu le 26 novembre, il nous a semblé particulièrement intéressant d'aborder les marchés de demain. Ainsi, la première conférence portera sur les objets connectés qui défient le droit (tablettes, mobiles, imprimantes 3D, drones, robots, voiture intelligente,...) et la deuxième sur le cadre juridique pour les méga données (Big Data) . Les méga données, de plus en plus collectées, sont une vraie richesse, certains parlent même d'or noir. Cette profusion devient un casse-tête pour les juristes dans la mesure où elle met à mal les grands piliers qui étaient posés par le droit qui repose sur le concret et qui a parfois du mal à faire face à la dématérialisation. Plusieurs avocats du réseau Gesica interviendront lors de cette journée afin de montrer qu'au-delà de l'esprit et du questionnement, il y a de vrais enjeux économiques et juridiques.